

**ENTRE :**

Le Client,

Ci-après dénommé l' «Usager».

**ET :**

Harmony-Hosting, Entreprise individuelle du 08/05/2012,

n°SIREN : 751 807 470,

n°SIRET : 751 807 470 00016,

Joignable par email à l'adresse suivante : [contact@harmony-hosting.com](mailto:contact@harmony-hosting.com), ainsi que par courrier postal à l'adresse suivante :

MACHU Quentin,

3, Allée le Titien,

37100 Tours,

France,

Ci-après dénommé «Harmony-Hosting».

**PREAMBULE :**

Le Contrat comprend les présentes Conditions Générales de Vente, Condition Générales d'Utilisation, qui en font partie intégrante; l'ensemble est ci-après dénommé le «Contrat».

## ARTICLE I – DÉFINITIONS

C.G.V / C.G.U : Conditions Générales de Ventes / Conditions Générales d'Utilisations.

Internet : Réseau mondial d'échange de données constitué de réseaux et serveurs reliés entre eux par le biais d'une interconnexion de réseaux de communications électroniques mondiaux, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique adéquat.

Accès à Internet : Service permettant aux Usagers d'accéder au réseau Internet et à ses différents services (courrier électronique, consultation et création de services en ligne, et plus généralement les échanges de données à travers le réseau).

Bande passante : Désigne la capacité de transmission d'une liaison de transmission reliant le Serveur de l'Usager au réseau Harmony-Hosting. Elle détermine la quantité d'informations (en bits par seconde) qui peut être transmise simultanément.

Console de gestion de compte : Désigne le site Internet mis à disposition de l'Usager afin que celui-ci procède de manière autonome aux opérations courantes de maintenance et de gestion des Services fournis.

Débit IP : Désigne le débit maximum de la liaison logique en technologie IP établie entre le Serveur de l'Usager et le réseau Harmony-Hosting. Le débit maximum annoncé ne peut être atteint que si la configuration du Serveur de l'Usager le permet.

Flood : Désigne un problème de sécurité provoquant une utilisation anormale du Débit IP, susceptible d'impacter les autres Usagers de Harmony-Hosting et/ou les usagers d'autres réseaux interconnectés aux réseaux auxquels accède Harmony-Hosting.

Hébergeur : désigne la personne physique ou morale assurant au sens de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 une activité de stockage de tout contenu destiné à être mis à disposition du public par des services de communication au public en ligne.

IP ou Adresse IP : Série de numéros permettant d'identifier de façon unique un ordinateur sur le réseau Internet.

Phishing : Consiste en une technique frauduleuse utilisée par les pirates informatiques pour récupérer des informations confidentielles (identifiants bancaires, internet...) auprès d'internautes en les dupant par le biais d'un courrier électronique semblant provenir d'une entreprise de confiance, typiquement une banque, un site de commerce en ligne, un opérateur de communications électroniques.

Serveur : Désigne un système informatique dédié à l'Usager et exploité par ce dernier à l'issue de sa mise à disposition, connecté de manière permanente et en haut débit au réseau Internet.

Services : Désigne l'ensemble des services fournis par Harmony-Hosting à l'Usager, qui comprend le Service de location de Serveur, le Service d'hébergement mutualisé et le Service de réservation de noms de domaine et les différents services supplémentaires attachés dans les conditions définies au présent Contrat. Site ou Site Internet de Harmony-Hosting : Site Internet disponible à l'adresse <http://www.harmony-hosting.com> donnant accès notamment à la Console de gestion de compte.

Spam : Courrier électronique non-sollicité au sens de l'article 34-5 du Codes des Postes et Communications Électroniques, dans sa rédaction issue de la loi n°2004-496 du 10 Juin 2004.

Système d'exploitation ou OS : Désigne le logiciel principal installé sur le Serveur de l'Usager.

Usager : Désigne toute personne physique majeure disposant de la pleine capacité juridique ou morale (dans ce dernier cas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés) ayant procédé à une ouverture de compte Harmony-Hosting, ayant reçu un courrier électronique émanant de Harmony-Hosting contenant ses Identifiants pour accéder aux Services et à la Console de gestion de compte.

Usager Final ou Usagers Finaux : Désigne toute personne physique majeure disposant de la pleine capacité juridique ou morale, utilisant à titre gratuit ou onéreux et dans son intégralité un ou des Services VPS et/ou un ou des Serveurs mis à disposition de l'Usager.

Espace web : Espace de stockage mutualisé alloué par Harmony-Hosting au Client

Hébergement VPS : Service d'hébergement comprenant la fourniture d'un serveur virtuel privé et dédié à l'usage de l'Usager, son hébergement au sein de Harmony-Hosting et la fourniture de la connectivité Internet associé.

Hébergement mutualisé : Service d'hébergement comprenant l'accès à une plateforme d'hébergement partagé par l'ensemble des Usagers ayant souscrit au Service et la fourniture de la connectivité Internet associé.

## ARTICLE II – OBJET

Présentes conditions particulières complètent les conditions générales de vente de Harmony-Hosting, et ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles Harmony-Hosting fournis le service de Serveurs VPS pour l'Usager ainsi que ses conditions d'utilisation.

Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

## ARTICLE III – SERVICES VIRTUALISÉS FOURNIS PAR Harmony-Hosting

Harmony-Hosting met à disposition de l'Usager une infrastructure technique d'hébergement de serveurs virtualisés (« VPS ») de colocation et raccordement à Internet dont les caractéristiques techniques sont décrites en ligne sur le Site Internet de Harmony-Hosting, pour un montant total mensuel défini sur le site Internet <http://www.harmony-hosting.com> au moment de la souscription, permettant à l'Usager de bénéficier d'une plate- forme technique haut-débit, multi-usages et connectée au réseau Internet de manière permanente.

Harmony-Hosting propose des options de services (« Prestations Supplémentaires ») liées à la mise à disposition du Serveur, décrites en ligne sur le Site Internet de Harmony-Hosting.

Les services d'hébergement virtualisés Harmony-Hosting ne couvrent pas les redevances, abonnements, taxes, licences logiciels ou autres moyens de rémunération pouvant être

éventuellement demandés par les ayants droits, via l'utilisation des Services par l'Usager, et qui restant à la charge exclusive de l'Usager.

## ARTICLE IV – MISE A DISPOSITION DU SERVEUR VPS

Les Services d'hébergement virtualisés comprennent la mise à disposition d'un Serveur qui demeure la propriété pleine et entière de Harmony-Hosting qui en confère à l'Usager un seul droit d'utilisation à distance en lui transférant la garde de la structure logicielle (Système d'exploitation, logiciels et sauvegardes) du Serveur.

A ce titre, l'Usager ne devra en aucun cas porter atteinte à l'intégrité du Serveur, la charge des risques de détérioration volontaire du Serveur est transférée à l'Usager dès la mise à disposition de ce dernier.

L'Usager s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions relatives à l'utilisation du Serveur. L'Usager supportera toutes les conséquences attachées à une utilisation non conforme du Serveur, notamment les défauts de fonctionnement du Serveur consécutif à l'installation d'un logiciel ou un paramétrage par l'Usager sur le Serveur.

## ARTICLE V – OBLIGATION DE Harmony-Hosting

### 5.1. Livraison du Serveur

Une fois la demande d'ouverture de compte validée, Harmony-Hosting s'engage à mettre à disposition de l'Usager un Serveur conforme à la commande de l'Usager dans les délais suivants :

- Service indiqué comme « disponible » : Livraison dans un délais inférieur à 60 minutes ouvrées,
- - Service indiqué comme « disponible sur commande » : Livraison dans un délais maximum de 10 (dix) jours ouvrés.

En cas de non respect, l'Usager pourra annuler son abonnement sans préavis ni indemnité en contactant l'Assistance Technique Harmony-Hosting.

### 5.2. Identifiants du Serveur

Les identifiants et mots de passe d'accès au Serveur sont déterminés par l'Usager, paramétrables initialement depuis la Console de gestion de compte et modifiables à tout moment par l'Usager.

Harmony-Hosting dégage toute responsabilité concernant le choix des identifiants et mots de passe, qu'il convient, par mesure de sécurité élémentaire, de choisir avec soin.

### 5.3. Garanties

En cas de non respect des garanties du Serveur, l'Usager pourra :

- Soit annuler son abonnement sans préavis ni indemnité en contactant l'Assistance Technique Harmony-Hosting,
- Soit demander à Harmony-Hosting, par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse : MACHU Quentin, 3, Allée le Titien, 37100 Tours, France, un remboursement de 5%

du loyer de la prestation concernée par heure entière d'indisponibilité au delà du délai garanti. Le remboursement ne pourra pas excéder le montant du loyer mensuel du Serveur.

### **Garanties concernant l'état de fonctionnement du serveur virtualisé**

Harmony-Hosting s'engage à maintenir en parfait état de fonctionnement le serveur virtualisé mis à disposition de l'Usager pendant toute la durée de la location.

En cas de défaillance dudit serveur virtualisé, Harmony-Hosting interviendra à la demande de l'Usager sur son Serveur, après diagnostic de l'Assistance Technique et sous réserve d'une panne avérée et diagnostiquée du Serveur de l'Usager.

Les délais d'intervention garantis à compter de la confirmation d'une panne avérée par l'Assistance Technique, sont de 24 (vingt quatre) heures ouvrées.

### **Garanties de débit de la connexion Internet**

Le débit crête ne peut être atteint que si les configurations des logiciels installés par l'Usager sur le Serveur le permettent. En particulier, toute modification par l'Usager de la configuration du Serveur (modification des paramètres d'origine, installation et activation de nouveaux logiciels et fonctionnalités).

Le débit maximal de la connexion IP, mis à disposition du serveur de l'Usager, est précisé sur le Site Internet (« Bande passante »), dans les caractéristiques de l'offre au moment de la souscription.

### **Garanties de disponibilité de la connexion Internet**

Compte tenu de la nature même d'Internet et de son fonctionnement, les données circulant sur des réseaux hétérogènes aux capacités techniques et aux responsabilités diverses, la responsabilité technique de Harmony-Hosting est limitée à son réseau.

Harmony-Hosting s'efforcera d'assurer la disponibilité de l'Accès à Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve des éventuelles maintenances planifiées nécessitant une interruption technique temporaire.

L'Accès à Internet est considéré comme indisponible lorsque un ou des éléments réseau indispensables au fonctionnement du Serveur de l'Usager subissent une panne dont l'origine n'est pas une maintenance planifiée, provoquant une indisponibilité totale du Serveur de l'Usager sur Internet.

## **ARTICLE VI – OBLIGATIONS DE L'USAGER**

### **6.1. Respect de la réglementation en vigueur**

En application de la réglementation en vigueur, il est rappelé que l'Usager est le seul responsable de l'installation, l'exploitation, le paramétrage et la maintenance du Serveur mis à sa disposition.

### **6.2. Sauvegarde des données stockées**

Il est rappelé qu'en aucun cas Harmony-Hosting sera responsable des données installées et/ou exploitées et/ou mises en ligne par l'Usager sur le Serveur, y compris en cas de destruction accidentelle par erreur humaine de l'Usager ou de Harmony-Hosting.

L'Usager reconnaît être parfaitement informé que le paramétrage peut être altéré par une mauvaise manipulation de sa part ou de la part de Harmony-Hosting, changement de Serveur, réinstallation du système d'exploitation du Serveur, défaillance matérielle du disque dur et/ou du Serveur.

En application des règles élémentaires de sécurité informatique, il est rappelé que l'Usager a pour obligation de prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ses propres données et/ou logiciels par l'utilisation de sauvegardes déportées, sécurisées et dupliquées.

La responsabilité de Harmony-Hosting ne peut être engagée en cas de perte des données quel qu'en soit la cause.

## ARTICLE VII – DUREE DU CONTRAT

### 7.1. Prise d'effet

Le contrat prend effet à compter de la souscription du Service par l'Usager depuis le site Internet Harmony-Hosting

Le service d'hébergement dédié est conclu pour une durée indéterminée, avec une période minimale d'abonnement de 1 mois, en fonction de l'offre tarifaire souscrire par l'Usager figurant sur le site Internet.

### 7.2. Résiliation

Le Contrat peut prendre fin à l'initiative de l'Usager ou de Harmony-Hosting dans les conditions décrites dans les conditions générales de vente et conditions particulières. Le terme du Contrat rend immédiatement exigible l'ensemble des sommes dues par l'Usager.

L'Usager peut résilier le Service d'hébergement virtualisé en contactant Harmony-Hosting par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante : MACHU Quentin, 3, Allée le Titien, 37100 Tours, France.

Sauf demande expresse de l'Usager, la résiliation reçue par Harmony-Hosting jusqu'au 20 du mois (date de l'accusé de réception faisant foi) prendra effet à la fin du mois concerné, la résiliation reçue par Harmony-Hosting après le 20 du mois prendra effet à la fin du mois suivant.

## ARTICLE VIII – MODALITES DE PAIEMENT

### 8.1. Facturation des services

L'Usager autorise expressément Harmony-Hosting à lui délivrer à chaque échéance, une facture sous forme électronique. La facture est accessible dans la Console de gestion de compte, après authentification.

Elle intègre le coût du Forfait pour le mois à venir et les prestations supplémentaires pour le mois écoulé ainsi que les éventuels frais.

Le montant facturé des Prestations Supplémentaires ne peut être inférieur à 1 mois, tout mois entamé est dû.

Harmony-Hosting met à disposition de ses Usagers la possibilité de payer selon les modalités suivantes :

- Par prélèvement sur compte PayPal.
- Par chèque émis d'un établissement français ou carte bancaire à échéance de facture,
- Par virement bancaire émis d'un établissement français ou carte bancaire à échéance de facture,

En cas de paiement par chèque, ce dernier devra être libellé à l'ordre de «MACHU Quentin», contenir au dos le numéro de la facture et être expédié par voie postale à l'adresse suivante : MACHU Quentin, 3, Allée le Titien, 37100 Tours.

En cas de paiement par virement bancaire, l'Usager se doit de contacter l'Assistance Technique afin d'obtenir les informations nécessaires à la réalisation de ce dernier.

#### 8.2. Retard ou défaut de paiement de l'Usager

Tout paiement incomplet ou irrégulier sera considéré comme un défaut de paiement donnant lieu à la procédure décrite ci-dessous.

Tout retard ou défaut de paiement donnera lieu à l'envoi à l'Usager d'une mise en demeure de payer (par courrier électronique et/ou lettre recommandée avec accusé de réception) de rappel selon le calendrier suivant :

- Rappel 1 : Date d'émission de la facture + 1 jour
- Rappel 2 : Date d'émission de la facture + 7 jours

Il est à noter également que des avertissements seront envoyés à l'Usager peu avant l'échéance de paiement selon le calendrier suivant :

- Avertissement 1 : Date d'échéance - 3 jours
- Avertissement 2 : Date d'échéance - 5 jours

A défaut de paiement à l'échéance, les Services seront suspendus jusqu'au règlement des sommes dues. A défaut de régularisation dans un délai de 7 (sept) jours suivant la date d'émission de la facture, le contrat sera résilié dans les conditions définies dans les présentes.